

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 005-1026/09/CC

■ Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 24 novembre 2000, le Conseil Communautaire a autorisé la création des emplois constituant la première nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine.

Depuis cette date, diverses délibérations ont été adoptées en vue de réajuster cette nomenclature en fonction des nombreux événements qui touchent aux emplois de notre établissement.

Ces délibérations successives ont conduit à fixer le nombre global de postes budgétaires de droit public à 3844 par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2008 et permis de faire de la nomenclature des emplois un véritable outil de suivi des postes budgétaires et des effectifs.

Il convient aujourd'hui d'ajuster à nouveau cette nomenclature de manière à enregistrer les modifications devant intervenir pour permettre la promotion des agents comme suite à la CAP du 18 décembre 2008, ainsi que l'ajustement des emplois fonctionnels de Directeurs Généraux Adjointes. Le nombre de postes budgétaires reste inchangé.

Le tableau constituant l'annexe du présent rapport met en évidence l'ensemble des transformations d'emplois ainsi opérées par rapport au dernier état de la nomenclature. Ce tableau reflète l'état de la nomenclature des emplois au 31 décembre 2008 qui sera annexé, conformément à la réglementation, au compte administratif pour l'année 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 34 ;

- La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment en son article 64 ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois des filières administrative, technique et culturelle de la fonction publique territoriale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 1^{er} décembre 2008 relative à la nomenclature des emplois de MPM ;
- L'avis du Comité Technique Paritaire, émis le 22 janvier 2009.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité d'ajuster la nomenclature pour enregistrer les modifications en vue de permettre les promotions comme suite à la CAP du 18 décembre 2008 et l'ajustement des emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont autorisés les ajustements de la nomenclature d'emplois arrêtée au 1^{er} décembre 2008, tels que prévus dans le tableau figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces emplois sont inscrits au budget 2009 de la Communauté Urbaine : Fonction 20 - Sous Politique A 510 - Chapitre 12, « charges de personnel et frais assimilés », Nature 641, 645, 647.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines, Moyens Généraux,
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Copie Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI